COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS

BULLETIN

de la Communauté de Communes

AUTOMNE 2018

Photo © Cynelle Viey

L'eau sous le Mont d'Or

DOSSIER SPÉCIAL

Après un premier numéro d'information en début d'année, il est temps de revenir vers vous pour vous informer de l'évolution des différents dossiers en cours et à venir.

Notre premier budget, dont le détail vous est donné d'une façon précise, vous permettra d'appréhender les grandes lignes de nos actions communautaires. Je m'étais engagé à faire en sorte que les travaux prévus par nos 2 ex-entités soient poursuivis dans les meilleurs délais.

Evoquer un budget, c'est naturellement vous faire part de ce que sont nos recettes et nos dépenses. Concernant nos recettes, elles sont constituées essentiellement par la fiscalité. L'étude de celle-ci a fait l'objet d'un large débat, les taux pratiqués par les deux Communautés de Communes étant très différents. La loi nous oblige à les harmoniser et nous avions deux possibilités : fixer des taux définitifs dès 2018 ou les lisser pour tendre vers des taux définitifs sur une période maximum de 12 ans. Nous avons choisi à une large majorité la première solution.

Je suis conscient de l'impact d'une telle mesure sur les entreprises et les ménages sur une partie du territoire et j'en assume l'entière responsabilité.

Quant à nos dépenses, je souhaite que nous optimisions nos charges de fonctionnement pour nous consacrer au maximum sur le volet « investissement ».

Un dossier spécial consacré à l'eau du Mont d'Or vous apporte un éclairage sur le chemin parcouru pour arriver, ce matin du 20 novembre 2017, au succès de ce forage tant en terme de quantité et qu'en terme de qualité. Il faut maintenant poursuivre les tests nécessaires pour un jour prétendre en faire usage dans nos réseaux. C'est un beau défi pour les années qui viennent. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à nos agents en charge de ce dossier exemplaire et laborieux.

La ressource en eau est un élément fragile : ce potentiel est certes un atout mais n'autorise pas malgré tout un développement sans limite du bâti. La situation et l'état de nos rivières ces dernières années doivent nous faire prendre conscience collectivement de cet enjeu majeur qu'est l'eau.

La qualité de l'eau nous la devons aussi au traitement de nos eaux usées. Là également d'importants travaux de maintenance et d'investissements se réalisent et sont à poursuivre. Je pense en particulier à la réalisation d'un ouvrage de stockage et de traitement des eaux parasites à Malbuisson, à la réalisation d'une nouvelle station pour le bassin Métabief - les Longevilles Mont d'Or, ainsi qu'à l'élaboration d'un schéma directeur sur le secteur concernant la station de Gellin.

L'économie qui est une compétence à part entière pour la Communauté depuis le 1er janvier 2017 doit faire l'objet de toute l'attention des élus que nous sommes. C'est pour moi une priorité ! Même si notre situation à proximité de la Suisse génère bon nombre d'emplois, nous devons répondre à l'attente des porteurs de projets qui sont très souvent à la recherche d'un lieu pour créer ou développer leur entreprise. La création de zones d'activités d'une dimension raisonnée peut apporter une réponse à ces entreprises. C'est ce que nous avons réalisé sur la commune de Brey Maison du Bois et d'autres projets sont en cours : le rachat de la zone d'activités de Labergement Sainte Marie, le projet des Longevilles Mont d'or sans oublier les zones commerciales des Hôpitaux Neufs et de Jougne.

Je préciserais également que nos économies ne s'opposent pas qu'elles soient artisanales, agricoles, forestières, agroalimentaires ou touristiques : elles sont transversales, contribuent au maintien de l'emploi et apportent un service de proximité à notre population.

Notre démographie est dynamique, nous nous devons d'assurer les services nécessaires à notre population et, bien entendu, je pense au premier d'entre eux : la santé. Notre secteur n'échappe pas au manque de médecins généralistes d'où la nécessité de travailler sur un projet de santé à l'échelle de l'ensemble de la Communauté de Communes. Dans ce domaine-là, ne nous privons pas non plus de l'initiative privée et soyons plutôt facilitateur d'éventuelles actions.

Les services reposent beaucoup également sur le tissu associatif et je veux ici saluer l'engagement des bénévoles qui donnent de leurs temps au quotidien pour le bien-être de toutes les générations dans tous les domaines : services d'aide à la personne, culture, sport, musique (la fusion des écoles de musique est un bel exemple de mutualisation).

Bon nombre d'associations sont d'ailleurs fédérées au sein du pôle associatif dirigé par un Président dynamique.

Concernant la participation au SMMO (Syndicat Mixte du Mont d'Or), le Département sollicite de longue date un engagement financier de la part de la Communauté de Communes. Nous avons décidé, dans un cadre bien précis, de répondre positivement à cette demande d'une manière progressive et pour un montant maximum de 500 000 € en 2020, considérant que les retombées économiques pour notre secteur ne sont plus à démontrer. Cet engagement pourra sans doute surprendre certains d'entre vous, et je peux le comprendre, notamment par rapport à l'évolution de notre climat. C'est précisément pour être présent dans les décisions à venir en terme de modernisation des installations qu'il était nécessaire d'apporter notre contribution.

Les investissements à venir devront bien entendu intégrer cette nouvelle donne imposée par le changement climatique et il serait intolérable de miser aujourd'hui sur le « tout neige », même si c'est encore le produit d'appel, l'enjeu d'un tourisme 4 saisons doit être au cœur des futurs programmes d'investissement.

Ce focus fait sur la station de Métabief ne doit pas occulter les autres secteurs de notre Communauté riches également en attractivité touristique : lacs, activités nordiques, patrimoine naturel et bâti, réserve naturelle… c'est tout le sens de ce futur contrat de station que nous signerons avec nos partenaires financiers en

fin d'année. Ce contrat de station a été élaboré avec la Communauté du Grand Pontarlier car nos financeurs ont en effet souhaité avoir une vision plus large du développement touristique à l'échelle de nos deux Communautés (cette démarche ne me choque pas).
Enfin, comment ne pas évoquer la demande de retrait de la commune des Fourgs de notre Communauté ?
Cette demande si légitime soit-elle m'a surpris étant entendu que notre nouveau périmètre venait d'être arrêté. Ceci dit, nous avons pris acte de cette décision du conseil municipal, notre objectif principal étant de faire en sorte que les contribuables de nos deux collectivités ne soient pas pénalisés.
Nos services ont donc travaillé sur les modalités financières de sortie de la Commune des Fourgs de la CCLMHD. A ce jour, nous ne sommes toujours pas arrivés à trouver un accord sur ces modalités.
Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, remercie la Présidente et les membres de la commission communication ainsi que le personnel qui ont contribué à la réalisation de cette brochure.
Notre communauté a des atouts et nos agents contribuent à son bon fonctionnement. Je les remercie vivement pour leur implication.
La mission qui est la mienne n'est pas un « long fleuve tranquille » mais je suis trop attaché au devenir de ce territoire et de l'ensemble de ses habitants pour ne pas l'assumer. Je remercie les élus qui m'accompagnent au sein de leur mission respective et je respecte celles et ceux qui n'ont pas la même conception que moi de la gestion des affaires. Je réaffirme ici que l'intérêt communautaire est toujours pour moi une priorité.

Le Président,
Jean-Marie SAILLARD

ÉDITORIAL

SOMMAIRE

• Éditorial ..... P. 2
• Sommaire ..... P. 3

DOSSIER SPÉCIAL
• L'eau sous le Mont d'Or ..... P. 4

ASSAINISSEMENT
• La gestion des eaux usées ..... P. 6

URBANISME
• Instructions et contrôle des dossiers ..... P. 8

DÉCHETS
• La gestion des déchets ..... P. 9
• Que deviennent nos déchets ? ..... P. 11

BUDGETS
• Fusion : une fiscalité harmonisée dès cette année ..... P. 12

TOURISME
• Vers un Office de tourisme de destination pour le Haut-Doubs en 2019 ..... P. 14
• Ski nordique : résultats de la saison ..... P. 15
• Un contrat de station au service du développement touristique ..... P. 16
• « Liaisons douces » ..... P. 17

CULTURE
• Rapprochement entre les deux écoles de musique ..... P. 18
• Agenda spectacles ..... P. 21

ÉCONOMIE
• Le développement économique ..... P. 20

VIE ASSOCIATIVE
• Un pôle associatif élargi ..... P. 22

ÉVÈNEMENT
• Le centenaire de la guerre 14- 18 ..... P. 23

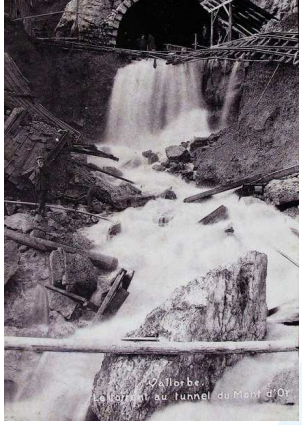

L'eau sous le Mont d'Or

L'eau : une ressource précieuse mais pas inépuisable

Une nouvelle opportunité se dessine avec la prospection sous le Mont d'Or.

Qui pourrait penser que nous manquons d'eau dans le Haut-Doubs et plus particulièrement dans notre communauté de communes ? Si elle semble abondante, elle n'en est pas moins un bien précieux qu'il convient de préserver et de protéger.

Nombre de nos sources connaissent de longues périodes d'étiage, qui nécessitent pour beaucoup de communes, d'avoir recours au syndicat des eaux de Joux qui gère les eaux du Lac.

Si cet étiage est bien souvent dû au sous-sol karstique de notre région nous avons également connu de tous temps des bouleversements de nos ressources en eau, conséquences directes de l'intervention humaine.

C'est ainsi que, dans son édition du 9 janvier 1913, *Le Figaro* titrait : « Une rivière qui déserte ». « Les habitants de Métabief (Doubs) ne sont pas contents, parce qu'ils ont perdu leur rivière… Elle faisait tourner les grandes roues de quatre usines… Elle s'appelait le Bief-Rouge ».

C'est fin décembre 1912, lors du percement du tunnel Frasne-Vallorbe, sous le Mont d'Or, que les ouvriers ont vu une énorme masse d'eau envahir leur chantier. Ils avaient, sans le savoir, crevé une poche d'eau et coupé ainsi un important cours d'eau souterrain.

Suivant la pente, les eaux se sont précipitées en territoire suisse, en direction de l'Orbe, en lieu et place du Doubs. Les sources du Bief-Rouge qui en temps de crue débitaient quatre à cinq mètres cubes d'eau à la seconde étaient taries et ne donnaient plus qu'épisodiquement un quart de mètre cube aux périodes de fortes précipitations.

Au début des années 2000, Monsieur Droz-Bartholet lance le projet *O'BARTH* avec l'intention de commercialiser l'eau du Mont d'Or dont les grandes qualités minérales ont été reconnues. Ce projet n'a toujours pas connu de concrétisation.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs, toujours à la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable pour les communes environnantes, s'est intéressée à l'eau du tunnel.

Ce n'est que récemment que les autorisations multiples ont été obtenues de la part de *Réseaux Ferrés de France* afin de pouvoir forer dans le tunnel à un autre emplacement que celui utilisé par Monsieur Droz Bartholet.

C'est en novembre 2017 que le tunnel du Mont d'Or a de nouveau résonné du bruit des engins de forage. Mais cette fois-ci ce n'était pas un accident. Diligentés par la Communauté de Communes ces travaux avaient pour but de rechercher une nouvelle ressource d'eau potable.

Plusieurs études hydrogéologiques ont en effet mis en évidence la possibilité de trouver de l'eau dans le tunnel. Si l'eau du tunnel vient à être exploitée pour les besoins en alimentation de nos communes, cela se fera en substitution de celle prélevée aujourd'hui dans le Lac de Saint Point. Elle offrira une ressource importante à plusieurs de nos communes qui connaissent annuellement des difficultés d'approvisionnement en eau potable en période d'étiage.

L'entreprise Cofex de Saint-Priest (69) a été retenue pour réaliser ce chantier hors normes sous la direction du maitre d'œuvre *Sciences Environnement* de Besançon.

Il s'agit d'un chantier totalement atypique. En effet, si les techniques de forage par la surface sont éprouvées, il est beaucoup plus délicat d'aller chercher l'eau à la base d'un massif d'une hauteur de 90 mètres et, qui plus est, dans un tunnel ferroviaire en activité.

C'est grâce à la collaboration entre services de la SNCF, propriétaire du tunnel, et services techniques de notre Communauté de Communes, suite à de très nombreuses réunions, que ce projet ambitieux a pu voir le jour.

Les travaux ont eu lieu à environ 1,8 km de l'entrée française du tunnel. Cet endroit n'a pas été choisi au hasard. En effet, lors du percement du tunnel, débuté en 1910, la découverte de drains naturels avait provoqué en 1912 et 1913 des inondations très importantes et spectaculaires

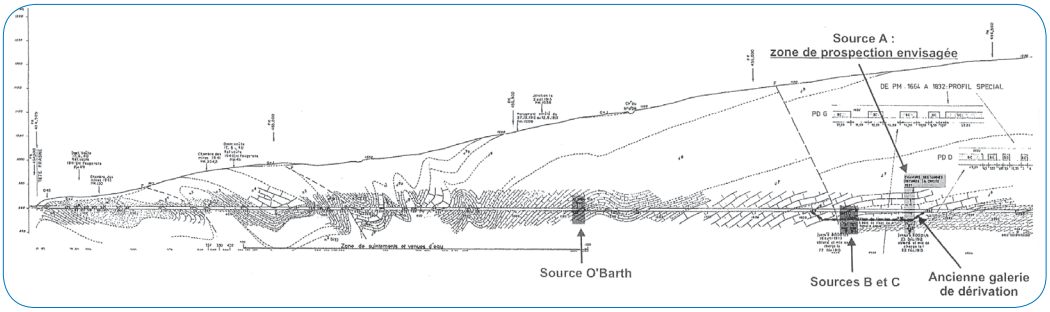

Coupe générale de la partie nord-ouest du tunnel du Mont d'Or

entrainant l'arrêt momentané des travaux.

Les travaux de 2017 sont en fait la deuxième séquence de forage à l'intérieur du tunnel. Une première campagne en 2015 s'est soldée par un échec mais elle a, malgré tout, apporté des enseignements concernant les techniques à utiliser.

Le principe d'exécution a donc consisté à :

- Réaliser dans la paroi du tunnel un préforage au moyen d'un carottier d'un diamètre de 14 cm sur une profondeur de 3 mètres. Cette technique a permis de percer le mur du tunnel sans occasionner de vibrations qui auraient pu déstructurer le parement de l'ouvrage.
- L'équiper d'un tube inox.
- Poursuivre la foration jusqu'à atteindre la veine d'eau. Il était prévu une vingtaine de mètres au moyen d'une technique destructive de type « marteau fond de trou ».

Les travaux ont été réalisés de nuit pour cause du passage des trains entre le 13 et le 20 novembre 2017.

Les deux premières nuits ont permis la réalisation du carottage et les tests de mise en pression des tubes scellés. Les deux nuits suivantes furent consacrées à la foration proprement dite.

C'est dans la nuit du 20 novembre, vers 3h du matin, que l'eau a jailli après seulement 10 mètres de forage. Des efforts importants, compte-tenu de la pression, ont alors été nécessaires pour juguler l'arrivée d'eau. Chacun avait en tête les images impressionnantes prises lors de l'accident de 1912.

La dernière nuit a été consacrée au démontage des installations du chantier, aux prises d'échantillons pour analyses et aux mesures de débit et de pression. Les résultats ont atteint les objectifs attendus, à savoir une pression de 8,5 bars, un débit de 100 m³/h. Les analyses ont montré une eau bien minéralisée avec des teneurs en nitrate faibles et légèrement turbide.

Le succès de cette phase de recherche doit désormais être complété par des investigations complémentaires. Il est en effet indispensable de valider le potentiel de cette nouvelle ressource et l'absence d'incidence sur les autres. Des tests de pompage et de suivi de la qualité de l'eau vont être effectués à partir du mois de juillet 2018, pour une durée de six mois. L'impact de prélèvements simulés dans le tunnel, sur les sources du secteur, sera mesuré.

C'est seulement à l'issue de cette phase de tests que pourra être sollicitée de la part des services de l'Etat, l'autorisation de mise en production, puis la réalisation des travaux d'adduction de cette nouvelle ressource.

Une étape essentielle a été franchie, mais le chemin qui mènera l'eau du tunnel jusqu'à nos robinets est encore long. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

La gestion des eaux usées

L'eau : cette ressource indispensable mais pas inépuisable nécessite après son utilisation domestique et professionnelle un traitement important avant son retour à la nature.

Présentation du service : organisation actuelle

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs regroupe 32 communes. Sa population évolue suivant les saisons. Elle est principalement liée au tourisme en fonction de la capacité des hôtels, des campings, des gîtes et des chambres d'hôtes.

L'assainissement collectif est présent sur 27 communes. Il permet de collecter, transporter et traiter les effluents de la majeure partie de la population.

Cinq communes relèvent intégralement de l'assainissement autonome (Châtelblanc, Les Crouzet, Les Pontets, Reculfoz, Rondefontaine), ainsi qu'un certain nombre d'habitations éloignées des centre-bourgs. Les propriétaires concernés sont responsables du fonctionnement de leur installation de traitement, et de son entretien régulier.

Pour assurer l'assainissement collectif, la CCLMHD entretient 5 stations de traitement des eaux usées (Jougne, Métabief, Les Longevilles Mont d'Or, Gellin et Chapelle des Bois).

Les effluents du collecteur du lac Saint-Point transitent vers la station de traitement de Doubs, par convention avec la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Le linéaire des réseaux d'assainissement est évalué à 350 km, répartis sur tout le territoire, et majoritairement en séparatif (séparation des eaux usées et des eaux pluviales).

De nombreux ouvrages spécifiques sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau, dont 22 postes de refoulement de capacité très variable, 2 bassins d'orages sur les réseaux d'assainissement, 19 déversoirs d'orage et 7 bassins d'orage sur les réseaux d'eaux pluviales.

La gestion des ouvrages diffère selon les postes :
- En régie (= gestion interne) pour deux STEP et en prestation pour les trois autres.
- En prestation pour les bassins d'orages et d'eaux usées.
- En prestation pour 14 postes de refoulement, en régie pour les autres.
- En régie pour l'ensemble des autres ouvrages, soit 350 km de réseaux, les déversoirs d'orage et les bassins d'orages et d'eaux pluviales.

L'ensemble du réseau nécessite de fréquentes opérations de curage ainsi que des interventions d'urgence.

Eaux pluviales, eaux usées et... eaux parasites

Eaux parasites

Durant le dernier exercice, 124 interventions de curage ont été réalisées soit un total de 13.465 m de réseau entretenus et répartis comme suit :

- 10.515 m de réseaux d'eaux usées.
- 2.180 m de réseaux d'eaux pluviales.
- 770 m de réseaux unitaires.

S'ajoutent à ces opérations sur le réseau, le nettoyage régulier des ouvrages particuliers tels que les postes de relevage (réalisé deux fois par an par la Sté Gaz et Eaux) et les déversoirs d'orage (tous les mois). Le nettoyage des bassins d'orage est quant à lui semestriel.

Sur l'ensemble du réseau, les services techniques d'assainissement de la Communauté de Communes sont confrontés à la problématique des eaux parasites.

Sont classées « eaux parasites » toutes les eaux claires présentes dans le réseau d'assainissement, et susceptibles de provoquer des difficultés pour le fonctionnement (mises en charge, débordements, coûts de fonctionnement, usure prématurée des matériels). Il peut s'agir d'eaux pluviales (grilles de voirie, chaineaux, drains, etc...) et d'eaux permanentes (drains, sources). Cette problématique est lourde de conséquence et affecte l'ensemble de nos réseaux comme pour toutes les collectivités.

Lutter contre ces eaux parasites constitue un travail extrêmement fastidieux, long et difficile à mettre en œuvre.

Une meilleure prévention grâce à un schéma directeur

La bonne gestion du réseau d'assainissement nécessite d'en avoir une parfaite connaissance.

Courant 2009, une étape importante a été franchie dans la réalisation des zonages d'assainissement de la Communauté de Communes. Ces documents ont été soumis à enquête publique. Les zonages définissent les secteurs dotés d'un réseau public et, par défaut, les secteurs soumis à l'assainissement non-collectif.

Cette étape a été accompagnée de la mise au point du schéma directeur par bassin d'assainissement.

Il s'agit de la feuille de route des améliorations à apporter à nos réseaux qui permet une validation, par la Police de l'Eau et les financeurs, des axes de travaux à effectuer. Sur ces schémas, de nombreuses modifications ont été apportées, et un volet eaux pluviales est désormais imposé.

Mis en place courant 2009, le logiciel S.I.G., littéralement Système d'Informations Géographiques, a été énormément amélioré depuis sa création.

Ce logiciel informatique constitue une avancée considérable pour la gestion des réseaux et le suivi des dossiers.

A l'origine, le S.I.G. a été mis en place pour indiquer l'emplacement des réseaux sur une base cadastrale et permettre une mise à jour régulière. Depuis lors, il permet l'intégration des coordonnées des propriétaires des parcelles. Il permet l'identification rapide des problèmes par l'intégration d'un code couleur.

Le S.I.G. de la Communauté de Communes est « Géo-Concept », à savoir qu'il intègre tous les plans des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, unitaires, refoulements) disponibles instantanément et mis à jour mensuellement.

En parallèle de cette connaissance informatique de l'état du réseau, le recrutement d'un technicien supplémentaire a permis de mettre en place un travail de fond sur la surveillance et l'entretien des réseaux et points spécifiques.

Le curage effectué par notre prestataire est organisé grâce aux connaissances des curages antérieurs, puis ajusté en fonction des difficultés rencontrées. La programmation des journées de curage et l'intégration des urgences et travaux supplémentaires (fosses septiques à vider, etc...) sont essentielles pour effectuer un travail de qualité.

Le suivi des interventions, la connaissance de leurs causes et éventuellement des difficultés rencontrées par le prestataire permet de renseigner les tableaux de suivis et d'optimisation ainsi qu'un contrôle des décomptes d'heures.

En ce qui concerne le curage en interne, il convient tout d'abord d'étudier les causes possibles de dysfonctionnement pour cibler la zone d'intervention, puis de se rendre sur place pour déboucher les branchements, réseaux ou ouvrages, pour rétablir l'écoulement normal. S'en suit alors une mise en place d'un inventaire des zones sensibles et d'un suivi particulier.

Tous concernés

Une sensibilisation des usagers est aussi très importante. Elle a pour but d'éviter que les mêmes problèmes se présentent de manière récurrente. L'information des utilisateurs porte principalement sur les usages inappropriés du réseau d'assainissement. Les lingettes, les graisses et le sable sont les principaux indésirables. Un entretien rigoureux du matériel est essentiel pour maintenir un équipement en état de fonctionnement.

Un suivi des installations (postes de relèvements, bassins d'orage, déversoirs d'orage, dessableurs, etc...) a été mis en place. La fréquence de contrôle de chaque ouvrage a été déterminée ainsi que la réalisation d'une fiche descriptive permettant à toute personne devant intervenir sur un ouvrage de connaître les principales informations (localisation, photos, accessibilité, points particuliers). Un tableau de suivi recense toutes les interventions et permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements chroniques.

L'ennemie jurée de l'assainissement : la lingette jetable

Répondant à la définition de « *petite serviette jetable en cellulose imprégnée d'une lotion pour l'hygiène corporelle, ou d'un produit nettoyant* », la lingette apparait en France en 1994 pour l'hygiène des bébés. Elle s'est par la suite étendue au démaquillage en 1998, puis à l'hygiène de la cuisine et des sanitaires. Elle est de plus en plus utilisée par les particuliers dans le domaine ménager et le domaine des cosmétiques et est parfois signalées comme « biodégradables », voire pouvant être jetées dans les toilettes.

Or, le fait de jeter des éléments solides, notamment dans les toilettes mais aussi les éviers, lavabos et tout système rejoignant le réseau public de collecte des eaux usées, outre qu'il est interdit, entraîne des dysfonctionnements voire des dommages aux installations d'assainissement collectif et augmentent, in fine, le coût du service public de l'assainissement (« redevance »).

Du fait de l'offre de plus en plus variée de ces produits et de l'augmentation de leur utilisation, les dysfonctionnements qu'elles engendrent dans les réseaux se sont accrus ces dernières années.

Au plan règlementaire, l'article R.1331-2 du Code de la Santé Publique, précisé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, au titre du Raccordement des eaux usées au système de collecte édicte : « Il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées :

a) Directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause, soit d'un danger pour le personnel d'exploitation ou pour les habitants des immeubles raccordés au système de collecte, soit d'une dégradation des ouvrages d'assainissement et de traitement, soit d'une gêne dans leur fonctionnement ;

b) Les déchets solides, lingettes, couches, sacs plastiques, etc.. y compris après broyage.“ (Art 13 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015)

Outre que le fait de jeter ces lingettes dans les toilettes ou tout autre raccordement aux systèmes de collecte des eaux usées soit répréhensible, il est instamment demandé à tous les utilisateurs de veiller à l'élimination de ces déchets d'autre manière (ordures ménagères), ce qui aura pour avantage de ne plus bloquer les systèmes de filtration et de diminuer les frais d'entretien.

Station d'épuration des Longevilles-Mont-D'Or

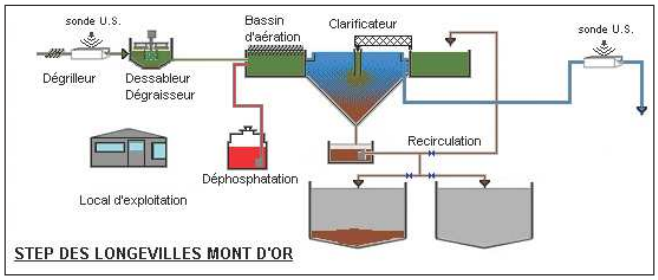

Schéma de la station d'épuration des Longevilles-Mont-D'Or

Le service assainissement de la Communauté de Communes est un service souvent méconnu, mais d'une importance cruciale pour le bien être de tous les habitants.

Instruction et contrôle des dossiers par la Communauté de Communes

En matière d'urbanisme, la Communauté de Communes est compétente pour émettre un avis quant à la faisabilité des projets. L'ensemble des demandes d'urbanisme du ressort de la communauté de communes sont étudiées par le service.

Il lui appartient d'émettre les préconisations en assainissement collectif ou non-collectif.

Depuis deux ans, la réglementation ayant fortement augmenté, la responsabilité du service est importante en ce qui concerne l'étude des déclarations de travaux et des déclarations d'intention de commencer les travaux. Ces dossiers sont très nombreux et nécessitent d'être vigilant quant aux réponses à leur apporter.

C'est le prix d'une bonne maîtrise de la préparation des travaux, et des risques humains qui en découlent.

Instruction des documents d'urbanisme

Permis de construire, déclarations travaux... Permanence pour le public : le mercredi après-midi, sur rendez-vous. Retrouvez les formulaires cerfa, les informations et des guides pratiques d'urbanisme sur le site : **www.cclmhd.fr** (rubrique aménagement du territoire)

Déchèterie La Fuvelle

La gestion des déchets

Le service de gestion des déchets de la nouvelle collectivité est composé de deux organisations techniques et financières différentes. Ces deux modes correspondent aux territoires des deux anciennes Communauté de Communes. La réglementation encourage une harmonisation des deux modes existants dans les 5 ans qui suivent la fusion.

La compétence « traitement » de l'ensemble des déchets collectés (déchèteries incluses) sur le territoire de la CCLMHD est assurée par le syndicat de traitement Préval Haut-Doubs.

Liste des abréviations :
- **REOM :** Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères
- **RI (REOMI) :** Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative ou RI-Redevance Incitative
- **OMR :** Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP :** Porte à Porte
- **PAV :** Point d'Apport Volontaire
- **BOM :** Benne à Ordures Ménagères

1/ Collecte des déchets financée par une RI

Résidents concernés :
Fourcatier-Maison Neuve, Les Fourgs, Les Grangettes, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Jougne, Labergement-Sainte-Marie, Malbuisson, Malpas, Métabief, Montperreux, Oye et Pallet, Les Longevilles Mont d'Or, La Planée, Remoray-Boujeons, Rochejean, Saint-Antoine, Saint-Point, Touillon-Loutelet.

Organisation des collectes :
- OMR en sacs dans des bacs roulants verts pucés en PAP,
- Recyclables (hors verre) en vrac dans des bacs roulants jaunes pucés en PAP,
- Emballages-verre en PAV dans chaque commune,
- Spécificité pour garantir un accès au service pour les résidents secondaires : 14 points de dépôts via des colonnes enterrées ou semi-enterrées avec contrôle d'accès pour les OMR et PAV conteneurs jaunes pour les recyclables-hors verre. Système également utilisé pour les résidents permanents non collectables en PAP.

Fréquence des collectes :
- Calendriers disponibles sur le site cclmhd.fr
- Collecte hebdomadaire des OMR
- Collecte toutes les 2 semaines pour les recyclables-hors verre
- Collecte toutes les 2 semaines pour les emballages-verre, tous les 10 jours lors de la saison touristique.

Les collectes sont assurées en prestation complète (véhicules et agents) par les Stés NICOLLIN pour les OMR et recyclables-hors verre et SOLOVER pour les emballages-verre.

Production 2017 par habitant :
- OMR : 174 kg/hab
- Recyclables : 64 kg/hab
- Emballages VERRE : 62 kg/hab

Mode de financement :
En redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative, en fonction de la production de déchets, basée sur le volume du bac roulant vert et le nombre de levées réalisées.

2/ Collecte des déchets financée par une REOM

Résidents concernés :
Brey et Maison du Bois, Chapelle des Bois, Châtelblanc, Chaux-Neuve, Le Crouzet, Gellin, Petite-Chaux, Les Pontets, Mouthe, Reculfoz, Rondefontaine, Sarrageois, Les Villedieu.

Organisation des collectes :
OMR en sacs dans des bacs roulants verts en points de regroupement
Recyclables (hors verre) en vrac, PAV dans chaque commune
Emballages-verre en PAV dans chaque commune

Fréquence des collectes :
- Collecte hebdomadaire des OMR,
- Collecte toutes les 2 semaines pour les recyclables-hors verre,
- Collecte toutes les 2 semaines pour les emballages-verre

La CC étant propriétaire d'une BOM avec grue auxiliaire pour les PAV, les collectes OMR et recyclables-hors verre sont assurées en prestation partielle (agent uniquement) par la Sté AU BON VIEUX TEMPS. La collecte des emballages-verre est réalisée en prestation totale, par la Sté SOLOVER.

Production 2017 par habitant :
- OMR : 239 kg/hab
- Recyclables: 41 kg/hab
- Emballages VERRE : 63 kg/hab

Mode de financement :
En redevance d'enlèvement des ordures ménagères, basé sur la taille du foyer

Tarifs déchèteries

(À partir du 1er septembre 2018)
Suite à délibération du 26 juin 2018, tarifs appliqués aux dépôts professionnels et aux dépôts supérieurs à 1m³ pour les particuliers (sous réserve d'un accueil possible).

DÉCHETS	TARIFS
Non valorisables	29.00 €/m³
Plâtre	29.00 €/m³
Incinérables	9.50 €/m³
Gravats	20.00 €/m³
Métaux	10.00 €/m³
Bois	21.00 €/m³
Déchets verts	18.50 €/m³

Déchèteries :

Une vignette apposée sur le pare-brise est obligatoire (distribuée gratuitement en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise) pour l'accès à la déchèterie de la Fuvelle.
Règlement consultable sur le site : **cclmhd.fr**

L'importance du tri et du recyclage en matière environnementale, en termes de maîtrise des coûts et de création d'emplois n'est plus à démontrer.

Rappel : la communauté de communes est associée au comité départemental de la ligue contre le cancer. 1 tonne de verre recyclée = 3,05 € reversés à la ligue (soit environ 2 000 €/an).

Que deviennent nos déchets ?

Une fois ramassés ou récupérés en déchèterie, les déchets sont traités par **PREVAL Haut-Doubs**, syndicat mixte qui gère la prévention et la valorisation des déchets (compostage, tri, recyclage, réduction des déchets) sur le périmètre de 221 communes, de Mouthe à Saint Hippolyte.
Voici quelques chiffres et graphiques faisant état de son activité :

Un habitant du territoire produit en moyenne :

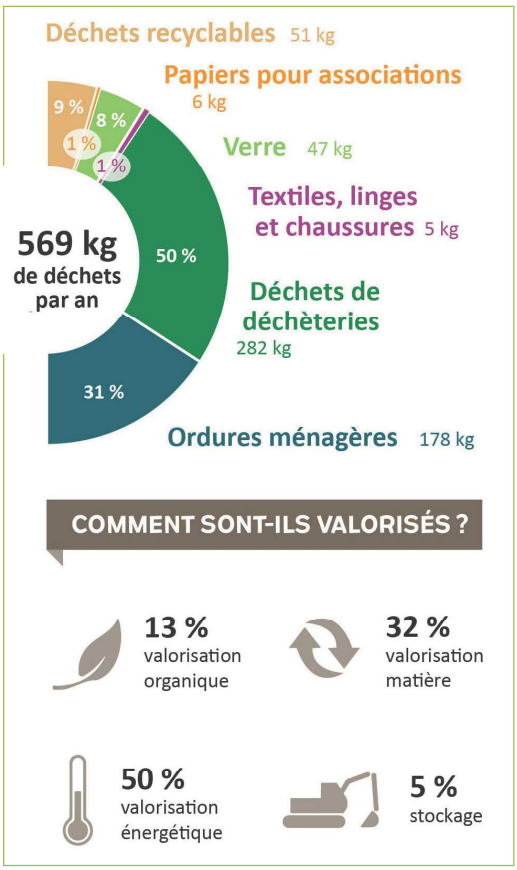

TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Dans le Haut-Doubs, les textiles, linges et chaussures sont collectés grâce à des bornes situées dans les villages ou dans les déchèteries. Ces bornes sont collectées par le Relais Est, Emmaüs Pontarlier / Ornans et Frip'Vie.

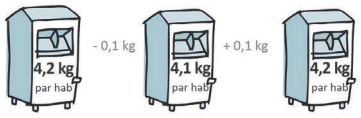

Les tonnages ne comptabilisent pas les apports des habitants auprès des associations.

59,4 % des textiles, linges et chaussures collectés sont **réutilisés** et 40,3 % sont orientés vers le recyclage : découpés, défibrés, broyés ou effilochés, ils permettent de fabriquer de nouveaux produits comme des chiffons d'essuyage par exemple.

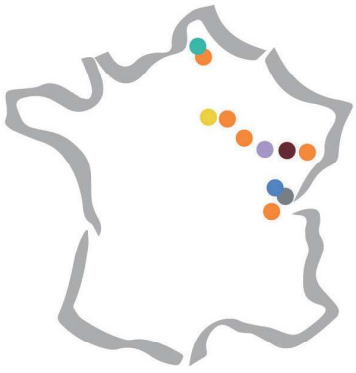

100 % des balles ont été déclarées conformes par les repreneurs.

DES MATÉRIAUX VALORISÉS EN FRANCE

Les balles de matériaux sont expédiées vers les filières de recyclage : 51 % des matériaux sont envoyés en Franche-Comté.

MATÉRIAUX	CENTRE DE RECYCLAGE	SECONDE VIE
Journaux, revues, magazines	Norske Skog *Golbey (88)*	Papier journal
Papiers (gros de magasin)	Gemdoubs *Novillars (25)*	Papier pour carton
Cartonnettes	Gemdoubs *Novillars (25)*	Papier pour carton
Briques alimentaires	Revipac - Novatissue *Laval-sur-Vologne (88)*	Papier toilette, papier essuie-tout
Flacons, bouteilles en plastique	Valorplast	Bouteilles, polaires, tuyaux, arrosoirs...
Emballages acier	Arcelor *Grande Synthe (59)*	Boîtes de conserve, voitures, chariots...
Emballages aluminium	Affimet *Compiègne (60)*	Canettes, cadres de vélo, pièces pour mécanique...
Refus de tri	Préval *Pontarlier (25)*	Valorisation énergétique

Fusion :
une fiscalité harmonisée dès cette année

Taux 2017

		CCHD	CCMO2L
Entreprises	CFE	13.06%	8.67%
Ménages	TH	12.63%	7.72%
	FB	11.02%	5.07%
	FNB	18.44%	10.03%

Parmi les nombreux points à harmoniser dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs (CCMO2L) et la Communauté de Communes des Hauts du Doubs (CCHD) la fiscalité n'était pas le point le plus facile à traiter. Plus intégrée, la CCHD avait des taux fiscaux plus importants que ceux de la CCMO2L.

La Loi a obligé les élus à fixer des taux communs pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Communauté dans un délai maximum de 12 ans.
Une étude confiée au cabinet STRATORIAL a étudié les impacts de la fusion sur la fiscalité intercommunale et la fiscalité des communes membres en simulant plusieurs possibilités de lissage dont une harmonisation sur la seule année 2018. Les taux ainsi calculés, à produits constants, donnent :

		CCLMHD
Entreprises	CFE	9.79%
Ménages	TH	8.30%
	FB	5.91%
	FNB	13.65%

Pour le territoire de l'ancienne CCMO2L, la fiscalité augmente de façon importante en termes de pourcentage mais cette augmentation est limitée en termes d'euros pour une valeur locative moyenne.

Pour le territoire de l'ancienne CCHD, la fiscalité diminue sensiblement. À noter que, comme toutes les compétences n'ont pas été reprises par la nouvelle Communauté, les Communes de l'ancienne CCHD ont dû créer un Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM). Ainsi la baisse des taux intercommunaux sur ce territoire sera compensée par une hausse des taux communaux nécessaire au financement du SIVOM.

Dans ce contexte, le Président a proposé d'harmoniser les taux sur 2018, sans retenir la solution du lissage sur plusieurs années. Par délibération du 27 mars 2018, **le Conseil Communautaire décidait par 31 voix « pour » et 7 voix « contre » de retenir les taux et produits attendus ci-dessous :**

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produits attendus 2018
Taxes d'habitation	26 431 000	8.30%	2 193 773
Foncier bâti	17 773 000	5.91%	1 050 384
Foncier Non bâti	1 877 000	13.65%	256 211
Cotis Foncière Entreprise	3 556 000	9.79%	348 132
TOTAL	49 637 000		3 848 500

Budgets primitifs 2018

L'année 2018 sera la première année complète en terme d'exécution budgétaire suite à la fusion. C'est le 10 avril 2018 que le Conseil Communautaire a approuvé les budgets primitifs 2018. La CCLMHD possède un budget général et 3 budgets annexes (assainissement, déchets, activité économique) pour un total de 15 794 485,65 euros en fonctionnement et 8 166 818,87 euros en investissement. Il est à noter que ces sommes sont gonflées artificiellement en raison de certaines écritures comptables dont les virements de section à section.

Dépenses de fonctionnement

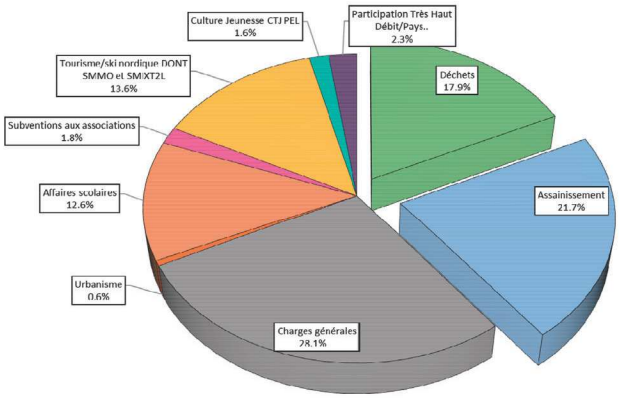

Recettes de fonctionnement

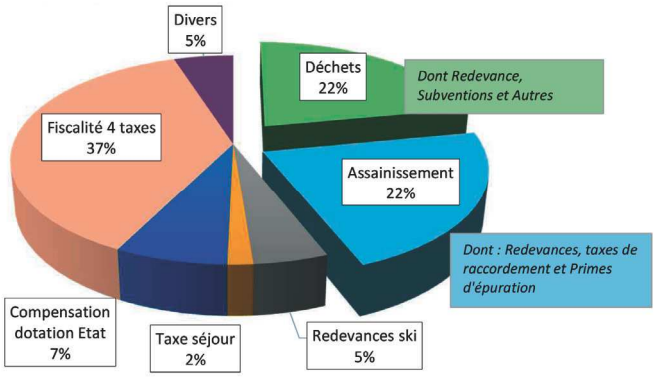

Budgets primitifs 2018 pour 100 euros dépensés (fonctionnement + investissement)

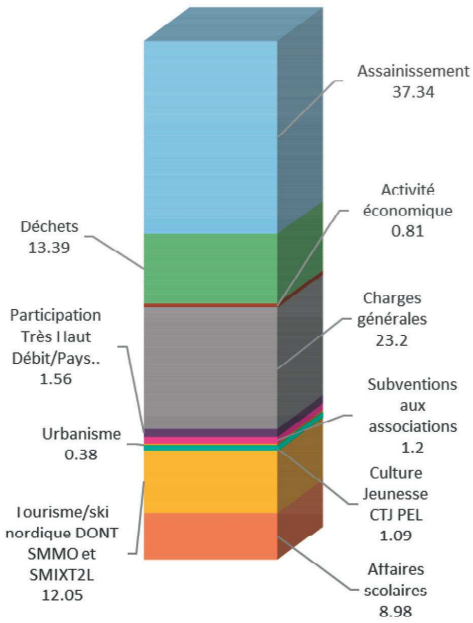

Principaux investissements 2018	
Fin viabilisation ZAE brey	152 000 €
Déchetterie Mouthe	75 000 €
Assainissement	
station Métabief	*45 000 €*
station Longevilles Mont d'Or	*30 000 €*
nouvelle station Longevilles Mont d'Or	*100 000 €*
station Jougne	*20 000 €*
station Chapelle des Bois	*50 000 €*
réfection regards	*80 000 €*
diagnostic eau parasites	*80 000 €*
collecteur lac	*1 800 000 €*
assainissement tavin	*720 000 €*
séparatif La Planée	*240 000 €*
schéma directeur Gellin	*177 000 €*
autosurveillance Gellin	*21 000 €*
reprise réseau Hopitaux Neufs	*200 000 €*
refection RD437 Labergement Ste M.	*50 000 €*
fromagerie Les Fourgs	*30 000 €*
Eaux pluviales	150 000 €
Forage tunnel	82 000 €
Parking Chapelle des Bois	300 000 €
Toit maison communauté	31 500 €
Mobilier + informatique écoles	79 000 €
Dameur	215 000 €

Vers un Office de tourisme de destination pour le Haut-Doubs en 2019

© Paul Verniau

La réorganisation territoriale liée à la Loi NOTRe a provoqué nombre de bouleversements dans nos territoires : fusion de communautés de communes, création de communes nouvelles, rapprochements de structures...

Le tourisme n'a pas échappé à cette réorganisation... même si la loi n'a pas forcément simplifié la répartition des compétences comme en atteste son article 104 qui précise que le tourisme - au même titre que la culture, le sport, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire - est une compétence partagée entre les 3 niveaux : région, département, couple intercommunalité/commune.

Un processus de longue haleine

Le processus de mise en place d'un Office de Tourisme de destination (OTD) a réellement démarré en Avril 2016 lors d'un séminaire du tourisme qui se tenait à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier. À cette occasion, les Communautés de Communes formant le Pays du Haut-Doubs, ont été invitées à se positionner sur le principe d'un Office de Destination qui assurerait les missions classiques des OT sur l'ensemble du territoire du Pays du Haut-Doubs et organiserait ces missions en gardant les antennes locales existantes.

La stratégie est claire et a été définie comme suit lors de ce séminaire : « Faire du Haut Doubs une destination reconnue et fréquentée afin d'augmenter les retombées économiques sur le territoire. Faire de l'office de destination un acteur touristique incontournable, force de proposition de la destination Haut Doubs ».

Un comité de pilotage composé d'acteurs locaux du tourisme et d'élus a donc été mis en place et a mené depuis deux ans de nombreuses études sur la constitution et le fonctionnement de cette nouvelle structure.

Ce projet d'Office de Tourisme destiné à fédérer l'ensemble de l'activité vise dans sa philosophie à :

- Garantir la qualité de ses services et améliorer son fonctionnement pour déployer ensuite une démarche de progrès à l'échelle de la destination sur ses missions de bases : accueil, information, communication....
- Coordonner les acteurs et créer des synergies sur le territoire pour une meilleure cohésion autour des enjeux touristiques et de loisirs.
- Rationnaliser les outils et actions visant à la promotion, les animations et la vente de produits touristiques à l'échelle d'un territoire cohérent et maîtrisé.

Cette nouvelle entité permet aussi d'avoir un seul interlocuteur agissant en représentant de l'ensemble des filières et de leurs acteurs pour tout le territoire.

Des initiatives déjà existantes

On peut cependant noter que ce projet d'OTD s'inscrit dans la lignée d'initiatives communes déjà engagées depuis longtemps sur le territoire du Pays du Haut-Doubs par nos offices de tourisme dans un esprit de bonne collaboration qu'il faut souligner.

En témoigne notamment la mutualisation déjà réalisée d'outils de communication qui nous sont devenus familiers :

- Une charte graphique commune
- Une cartographie commune
- Des éditions en commun
- Un site web commun, créé en 2011, dont le but est de présenter l'offre sous une même bannière « Haut-Doubs » et de promouvoir le territoire sous ses grandes thématiques transversales : la neige, les paysages, le terroir et les loisirs nature.

Éditions mutualisées par 4 Offices de Tourisme

• Guide des hébergements •
• Carto-guide trilingue •
• Agenda Le Montagnon •

Site web commun :
www.destination-haut-doubs.com

Des règles de fonctionnement à définir

Programmé à l'horizon janvier 2019, l'OTD n'existe pas encore aujourd'hui. Le comité de pilotage bénéficie d'un accompagnement juridique, financier et social pour la mise en œuvre de ce processus et notamment rédiger les futurs statuts.

La gouvernance sera partagée entre acteurs socioprofessionnels et élus des intercommunalités membres, dans un souci d'efficacité et de cohérence d'action.

Côté finances, les postes de recettes seraient classiquement les suivants :
- Contribution des intercommunalités (y compris taxe de séjour),
- Adhésion des socioprofessionnels
- Ventes de produits et prestations.

Si, à terme, la mutualisation doit tendre vers des économies de fonctionnement, sa mise en place peut susciter des coûts dans un premier temps : traitement administratif et comptable de la fusion, reprise des contrats de travail des salariés, sans oublier les nouvelles dispositions légales à appliquer comme la mise en place prochaine de l'impôt à la source. Là aussi, les prochaines réunions détermineront la faisabilité définitive du projet.

Longtemps souhaité et annoncé, le projet de création d'un office de Tourisme unique pour tout le territoire du Haut Doubs voit aujourd'hui son étude bien avancée et le travail produit par les membres du comité de pilotage est d'importance. Les prochains mois seront déterminants pour une mise en œuvre définitive...ou pas. Ce sont les garanties organisationnelles et financières apportées et aptes à rassurer tous les acteurs concernés qui en décideront.

Pôle touristique essentiel du Massif du Jura, le Pays du Haut-Doubs dispose d'arguments environnementaux, sportifs, culturels, artisanaux et gastronomiques exceptionnels qui méritent assurément d'être promus auprès du plus grand nombre.

Les chiffres clés du Nordique

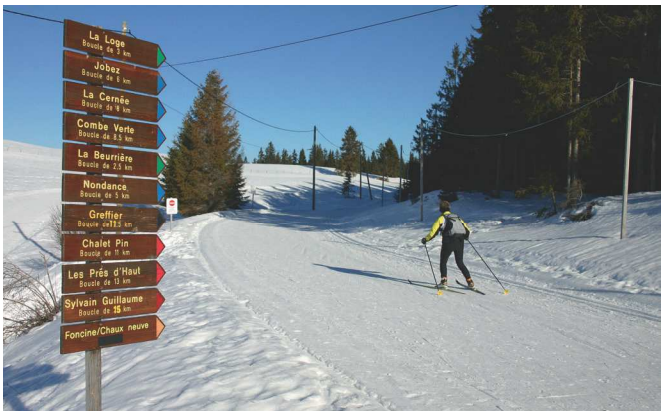

Depuis sa création en 2017, la CCLMHD est devenue l'un des plus gros gestionnaires d'activités nordiques du Massif du Jura, voire de France.
Le nordique à la CCLMHD, pour la saison 2017/2018, c'est :
- Environ 300 km de pistes de ski.
- Plus de 120 jours d'ouverture des mois de novembre à avril.
- Environ 529 000 € de chiffre d'affaires qui n'arrivent toutefois pas à couvrir en totalité les charges de fonctionnement.
- 3 341 h de damage réalisées à l'aide de 9 machines qui ont consommé environ 60 000l de gasoil.
- 27 personnes embauchées sous différents statuts pour environ 16 ETP (Equivalent Temps Plein), qui œuvrent pour le bon fonctionnement du service (secouristes, chauffeurs, vendeurs, mécanicien...).
- 18 interventions de secours sur pistes réalisées par le personnel compétent.
- 3 salles hors sac dédiées aux pratiquants situées aux Fourgs, à la Seigne et à Chapelle des Bois.
- Des dizaines de manifestations de loisirs et sportives dont : la Coupe du Monde de combiné nordique à Chaux Neuve, la Transjurassienne, l'Envolée Nordique, la GTJ200...

Tarifs saison 2018/2019

Pass annuel national

Adulte (dès 17 ans) : 210 € - Promo : avant le 15/11 : 180 €
Enfant (6-16 ans) : 70 € - Promo : avant le 15/11 : 60 €

Pass saison massif du jura

Adulte : dès 16 ans : Promo 1 : 15/09-15/11 : 94 €
Promo 2 : 16/11-21/12 : 104 €
Plein tarif : dès le 22/12 : 114 €
Enfant : 6 - 15 ans : Promo 1 : 15/09 – 15/11 : 40 €
Plein tarif : dès le 16/11 : 45 €

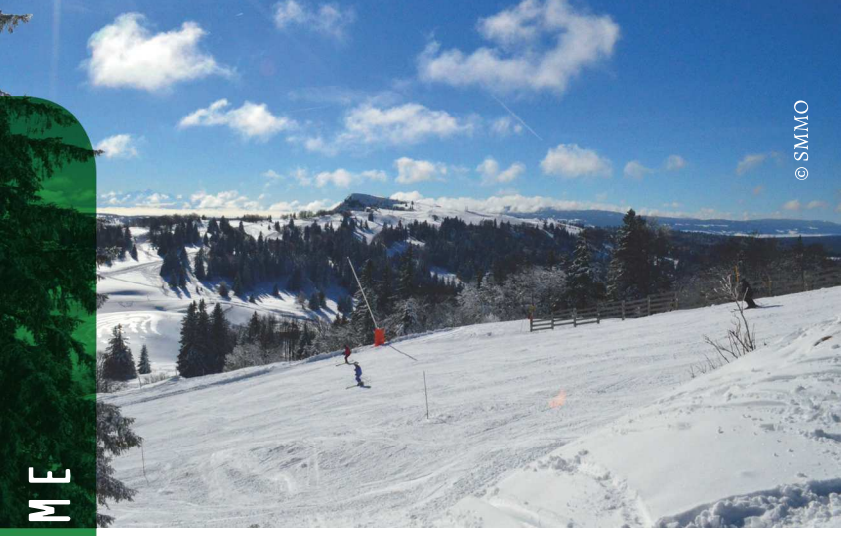
© SMMO

Un contrat de station

au service du développement touristique de notre territoire

Véritable feuille de route destinée à renforcer l'attractivité touristique du territoire à court et moyen termes, un projet de contrat de station est en cours de finalisation à l'échelle du territoire « Lacs et Montagnes du Haut Doubs » et « Grand Pontarlier ».

Représentant 5.2 % des emplois et environ 70 M € de retombées sur le Pays du Haut Doubs, le tourisme représente une part significative de l'économie locale et pourvoit des emplois non délocalisables. Il contribue également à apporter des services et loisirs de proximité qui bénéficient à l'ensemble de nos habitants, comme les stations de ski, domaines nordiques, sites d'activités nautiques et de baignades, itinéraires de randonnée pédestre, VTT, Trail…

Conscientes de la complémentarité de leurs offres et décidées à porter une ambition commune de développement touristique à l'échelle du Haut Doubs, les Communauté de communes « Lacs et Montagnes du Haut Doubs » et « Grand Pontarlier » ont décidé de mutualiser leurs moyens autour d'un contrat de station commun.

Il s'agit d'un véritable projet de développement intégrant un programme d'actions élaboré à partir d'un diagnostic et d'orientations stratégiques partagées par les acteurs institutionnels et socioprofessionnels. Valoriser les atouts tout en préservant les richesses naturelles du territoire, diversifier l'offre tout en intégrant les effets du changement climatique, réfléchir aux nouvelles formes de mobilités permettant d'améliorer l'accessibilité et la complémentarité des offres, organiser une nouvelle gouvernance au service d'une meilleure promotion et commercialisation, assurer une capacité et une qualité d'hébergement, tels sont les principaux enjeux auxquels ce projet doit répondre.

Cette démarche, engagée à l'automne 2017 par les élus et techniciens des deux collectivités, associant les différents acteurs du tourisme, est en phase de finalisation avec un projet de contrat station soumis à l'approbation des différentes parties prenantes (Communautés de Communes, Etat, Département, Région). Il permettra notamment de bénéficier de financements et/ou d'accompagnements sur les différentes actions répondant aux objectifs définis.

Liaisons douces

Commune de Malbuisson

Depuis plusieurs années, la Commune de Malbuisson a lancé son projet de liaisons douces pour la traversée du village

Les deux premières tranches sont terminées et la 3ème tranche a débuté à l'automne 2017. Elle concerne la zone « chemin des landes, parking base de voile, parking piscine et rue du 3ème RTA ».

Afin de réaliser un projet commun cohérent pour le secteur du complexe aquatique, la commune et le syndicat mixte ont travaillé ensemble pour la mise en sécurité et conformité de cette zone.

L'esprit liaisons douces a été le fil conducteur du projet qui permet une nouvelle fois aux piétons, cyclistes d'avoir un espace partagé en toute sécurité. L'ensemble de la zone est équipé de l'éclairage public (rues et parkings).

Le parking du complexe aquatique a été agrandi d'une trentaine de places. Une zone de retournement et d'accueil des bus scolaires a été crée vers l'arrière du complexe aquatique ainsi qu'un cheminement sécurisé pour les personnes handicapées.

Le projet est terminé depuis début juillet et permet l'accueil de tourisme et de loisirs dans les meilleures conditions pour les acteurs et partenaires que sont Aqua-2lacs, Marion'nautic, les bateaux du lac Saint-Point, les clubs de voile et d'aviron.

Rapprochement entre les deux écoles de musique Art'&Muz' et FaSiLa

Fusionner deux Communautés de Communes conduit forcément à mener des réflexions sur un territoire élargi, quel que soit le domaine. La culture - et plus particulièrement l'enseignement musical - n'échappe pas à cette règle. C'est ainsi qu'un rapprochement des écoles de musique a rapidement été évoqué puis souhaité

Etat des lieux

Avant la fusion, les deux territoires étaient couverts distinctement par les structures suivantes :

2 écoles de musique :

FaSiLa : école de musique qui dispense un enseignement musical de loisir de proximité dans le secteur Val de Mouthe Chapelle des Bois. FaSiLa a compté suivant les années jusqu'à 100 élèves mais n'en comptait plus qu'une quarantaine fin 2017.

Art'&Muz' : école d'intérêt communautaire depuis 2006, sur le territoire de l'ancienne CCMO2L, avec un directeur et une structure complète d'enseignants. Cette école, adhérente FMFC (Fédération Musicale de Franche-Comté) compte en moyenne 170 élèves.

3 associations ou sociétés musicales :
- La Batterie Fanfare de Mouthe
- La Batterie Fanfare de Labergement Sainte Marie
- L'Harmonie Union Musicale de Jougne et ses groupes satellites (la guggen les Wasapet, et l'orchestre Doux Bist Band)

Genèse du projet

Les associations ont, de nos jours, à faire face à des contraintes de gestion de plus en plus lourdes à porter pour leurs bénévoles. Dans le cas d'écoles de musique, le phénomène est d'autant plus sensible qu'une majeure partie de la gestion relève de problématiques liées aux ressources humaines : contrats de travail des professeurs, gestion des salaires, mise en place de nouvelles mesures comme le prélèvement à la source, les mutuelles obligatoires, le calcul des droits à la formation...

Les bénévoles de l'école FaSiLa avaient atteint un seuil critique d'épuisement face à ces lourdeurs administratives et l'école envisageait de cesser ses activités, faute de nouvelle équipe dirigeante volontaire La création d'un poste d'administrateur avait été un temps évoquée ce projet n'avait pu financièrement aboutir jusqu'à présent.

Parallèlement, l'école Art&Muz représentait une structure d'une envergure plus importante, qui a toujours su se développer pour maintenir une offre suffisamment riche, apte à séduire le plus grand nombre.

Tous les acteurs concernés, élus, enseignants, bénévoles et écoles ayant à cœur de garder et de renforcer l'éducation et la pratique musicale sur notre territoire, un accord était donc envisageable pour procéder à une fusion-absorption de l'école de musique FASILA par Art'&Muz'.

Une nouvelle école d'envergure communautaire

Fusionner ne signifie pas se renfermer géographiquement, bien au contraire. Cette nouvelle école rayonnera sur tout le nouveau territoire en gardant les pôles géographiques existants, des Fourgs jusqu'à Mouthe. L'intérêt de la fusion-absorption de l'école FaSiLa par

Art'&Muz' sera de n'avoir plus qu'un seul opérateur enseignant sur l'ensemble de la Communauté de Communes et, par voie de conséquence, un seul interlocuteur pour les financeurs, les administrations, les fédérations. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs totalement dans un sens souhaité par le Département.

Afin que la synergie soit complète, ce nouvel opérateur enseignant travaillera, encore plus qu'avant, en étroite collaboration avec les opérateurs d'animation que sont :

- Les sociétés musicales du territoire
- La Batterie Fanfare de Mouthe
- La Batterie Fanfare de Labergement Sainte Marie
- L'Harmonie Union Musicale de Jougne et ses groupes satellites.

Ces associations feront appel à Art'&Muz' pour la formation de leurs futurs musiciens.
Art'&Muz' comptera sur leur appui pour l'organisation de concerts et de manifestations, ainsi que sur leur notoriété pour se faire connaitre sur tout le territoire de la CCLMHD.

En plus de l'enseignement dans les locaux déjà mis à disposition (Jougne / Labergement Sainte Marie / Les Fourgs / Mouthe) Art'&Muz' s'investira particulièrement dans la promotion d'actions essentielles aux yeux des élus :

- L'intervention dans les écoles primaires du territoire de la CCLMHD.
- L'organisation de concerts destinés au grand public.

Chaque pôle d'enseignement existant avant la fusion conservera naturellement ses manifestations habituelles, comme le Concert Gourmand pour Art'&Muz', ou comme les représentations à la maison de retraite pour FaSiLa.

Une nouvelle gouvernance

Cette nouvelle école Art'&Muz' sera dirigée par un Conseil d'administration dans lequel tous les acteurs seront représentés (associations musicales, parents, bénévoles et représentants des élus) et sera animée par une équipe d'enseignants professionnels, dirigée par un directeur.

Nous l'avons vu, les associations de cette envergure (environ 20 salariés) ont des méthodes et charges de gestion proches de celles d'une véritable entreprise, difficilement appréhendables sans soutien par des bénévoles. Il est de ce fait apparu utile, voire indispensable, d'envisager la création d'un poste de secrétariat administratif pour épauler le Directeur.

C'est à cet effort financier exceptionnel que le Conseil Communautaire a consenti pour la survie d'un enseignement musical sur l'ensemble du territoire. A charge à présent pour l'école de musique nouvelle formule de relever le défi de ce vaste chantier culturel en coopération avec les élus.

Pendant les travaux

Après

Le développement économique

Une vraie priorité pour la Communauté de communes

Le développement économique est une compétence obligatoire des Communautés de Communes depuis le 1er janvier 2017. À ce titre une commission « Economie/Agriculture/Zones d'activités » a été créé en juillet 2017. Composée de 16 membres, elle est présidée par M. Coste, vice-président.

Une étude sur les Zones économiques d'intérêt communautaire

Le 26 juin dernier, le Conseil Communautaire décidait de passer une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Doubs afin de sceller un partenariat pour organiser la coopération, le rapprochement des initiatives et des moyens, et pour créer de nouvelles conditions favorables au renforcement du tissu économique local.

Les objectifs sont de donner du sens et matérialiser la montée en puissance de la compétence économique de la Communauté et notamment :

- en professionnalisant la démarche de développement économique en rapport avec la Suisse voisine
- en permettant aux élus de disposer des éléments pour prendre des décisions quant à la pertinence, la faisabilité et au contenu d'une zone d'activité d'intérêt communautaire, pourquoi pas multi sites, à l'échelle de la communauté.

La démarche s'appuie, d'une part, sur deux apports fondamentaux :

- 1 - l'écoute croisée de trois points de vue : celle des élus locaux, des entreprises et des consommateurs.
- 2 - les expertises de la CCI sur l'évolution du commerce, le benchmarking des zones d'activités les plus performantes et la prise en compte des impacts liés à la Suisse voisine.

D'autre part, elle s'appuie sur la nature du processus mis en œuvre, à savoir, la combinaison d'entretiens individuels à même de privilégier les remontées de suggestions, de facteurs moteurs ou bloquants. Cette étude débutera à l'automne pour une durée de 6 mois.

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) du territoire

À la date du 5 mai 2018, il existait deux ZAE en cours sur le territoire de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Hauts Doubs (CCLMHD), la première située sur le territoire de la Commune du Brey et la seconde située sur le territoire de la Commune de Labergement Ste Marie.

La ZAE du Brey

Initiée par la Communauté de Communes des Hauts du Doubs (CCHD), cette zone a été totalement reprise par la CCLMHD lors de sa création le 5 mai 2017. L'année 2018, c'est pour cette ZAE, l'année de la fin des travaux de viabilisation et celle du début de la commercialisa-

tion des lots. D'une surface totale de 50626 m², elle est composée de 13 lots. La vente du premier lot a été signée par devant Notaire fin février avec l'entreprise de Travaux Publics Nicolet. À ce jour, 8 autres lots sont réservés et accueilleront notamment des artisans. Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Communauté au 03.81.49.10.30

La ZAE de Labergement Sainte Marie

Initiée puis réalisée par la Commune de Labergement Sainte Marie, suite au transfert obligatoire des ZAE aux Communautés de Communes, cette zone est en cours de reprise par la CCLMHD. D'une surface de 13 516 m² commercialisable, elle est composée de 5 lots dont 3 ont été vendus en 2015 et 2016 par la commune à la Fruitière des Lacs, au Lavage Auto des Lacs et à FM Peinture.

Un projet de ZAE sur la commune des Longevilles Mont d'Or

Plusieurs entreprises du secteur souhaitant se développer, une réflexion est en cours au sein de la CCLMHD, avec l'appui de la Mairie des Longevilles Mont d'Or, pour essayer de créer une petite ZAE sur le territoire de cette dernière (à proximité de l'atelier communal). Aujourd'hui un géomètre a été mandaté pour établir un relevé de la zone pressentie d'environ 15000 m2 et une consultation a été lancée pour retenir un cabinet d'études qui sera chargé de proposer à la Communauté un plan de composition de cette zone et une offre pour assurer une mission de Maîtrise d'œuvre d'avant-projet.

Un suivi des projets d'évolution des zones commerciales de Jougne et des Hôpitaux Neufs

En lien avec les Communes de Jougne et des Hôpitaux Neufs, la commission *économie*, à la demande des Maires des deux Communes concernées, suit les projets de développement des zones commerciales de Jougne et des Hôpitaux Neufs. La mission : favoriser l'évolution des commerces en place, au bénéfice de la collectivité. Nos préoccupations : satisfaire la population de notre Communauté de Communes, encourager les commerçants et artisans en place, valider des projets en phase avec les PLU des Communes concernées, sécuriser, fluidifier la circulation, en aménageant les accès.

ÉCONOMIE

Agenda spectacles

CULTURE

Un pôle associatif élargi

au périmètre de notre nouvelle Communauté de Communes

Initialement développé à l'initiative de la Communauté de Communes Mont d'Or 2 lacs en 2006, le Pôle associatif avait pour objet de soutenir et accompagner le développement de la vie associative, par une mutualisation des moyens et un partenariat étroit avec les élus communautaires.

Depuis Mars 2018, il est officiellement élargi au périmètre de la CCLMHD et toutes les associations du territoire peuvent bénéficier de ses services, à savoir notamment :

- La mise à disposition de matériel pour les manifestations locales, à des tarifs très attractifs :

2 chapiteaux 5x12m + remorque-podium / 20 tables « brasserie » + 40 bancs / Sonorisation / 2 Vitabris 3 x 3 mètres / 100 barrières / Coffret électrique (à venir)

- L'accès à des soirées d'information et d'échanges pour les bénévoles

Pour s'informer, se former et partager des expériences sur des thématiques touchant à la gestion associative : réglementation, responsabilités, sécurité manifestations, subventions...

- Des conseils et accompagnements auprès des bénévoles
- Des outils pour relayer la promotion des associations :

- diffusion d'un annuaire des associations (sur le site Internet www.cclmhd.fr),
- Partage d'informations et mise en réseau via Facebook

- La mise à disposition d'une salle de réunion pour les assemblées générales à la Maison de la Communauté aux Hôpitaux Vieux - capacité 100 pers max - entièrement équipée audio & vidéo ou à la salle polyvalente du collège de Mouthe.

Ce pôle associatif compte à ce jour près de 70 associations membres représentant les différentes formes d'activités (sportives, culturelles, animation, cadre de vie....), il est ouvert à toutes les structures ayant leur siège social ou activité sur le territoire de la Communauté de Communes.

Contact :
Pôle associatif Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Tél. : 03 81 49 10 30
Email : poleasso.lmhd@gmail.com
Facebook : http://www.facebook.com/PoleLacsMontagnesHautDoubs/

La Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs met à disposition gracieusement des associations sportives et socioculturelles de son territoire un bus 50 places :

- En dehors des temps scolaires
- Dans une limite de 400 km A/R
- L'association fournit le chauffeur

et le carburant, assure le nettoyage

Contact : CCLMHD : 03 81 49 10 30

NOUVEAU

Le centenaire de la guerre 14-18

Les préparations dans certaines communes de notre CCLMHD

À l'occasion du centenaire de l'Armistice de la guerre 14/18, les communes de Jougne, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Saint-Antoine, Le Touillon et Loutelet, Fourcatier-Maison-Neuve, Métabief coopèrent pour les cérémonies et célébreront l'Armistice aux Hôpitaux-Vieux, l'heure restant à définir. Elles tentent d'engager en parallèle du protocole un travail de mémoire et font appel à leurs citoyens pour retrouver des objets, des lettres, des documents d'état-civil dans les archives, qu'elles rassembleront dans une exposition qui se tiendra salle Monique Tranchant aux Hôpitaux-Neufs.

En fonction du résultat de toutes ses recherches, un document mémoire pourra être édité. Un spectacle « Le sort le plus beau » mis en scène par Pierre Louis, à partir des lettres d'Emile Faivre, sera présenté aux Hôpitaux-Neufs, commune dont ce poilu était natif.
La commune de Malbuisson organisera le vendredi 9 novembre 2018 une conférence de l'écrivain Guy Louis Anguenot à la salle du temps libre sur les différents livres qu'il a écrit sur la guerre 14/18 avec dédicace (entrée libre). Les 10, 11 et 12 novembre, une exposition de livres, de panneaux explicatifs, d'objets, de cartes postales et une reconstitution d'une vision de la guerre avec des mannequins de soldats seront proposés.

La commune de Mouthe, quant à elle, recevra le 8 novembre 2018, la compagnie de la Lune bleue qui présentera une pièce théâtrale retraçant la vie du grand écrivain franc-comtois, Louis Pergaud depuis son enfance, sa jeunesse, sa carrière d'instituteur, ses relations amoureuses, ses grandes amitiés, sa personnalité avec ses idées fortes, son œuvre, « sa » guerre jusqu'à sa mort sur le champ de bataille, rendant ainsi hommage aux malheureux acteurs de la Grande Guerre.

Une exposition chronologique, prêtée par l'Office national des anciens combattants, sera présentée dans la grande salle de la mairie de Mouthe du 9 au 12 novembre. 126 photographies d'époque colorisées, cartes et textes, retraceront les principaux événements de la Grande Guerre.

Une exposition « La Grande Guerre par les illustrateurs » se tiendra à la maison du patrimoine de Remoray, du 8 septembre au 29 octobre, du mercredi au dimanche de 14 à 18h.

Dans toutes les communes, les cloches sonneront à 11h pendant 11 minutes, et sera célébrée la cérémonie commémorative devant les Monuments aux Morts.

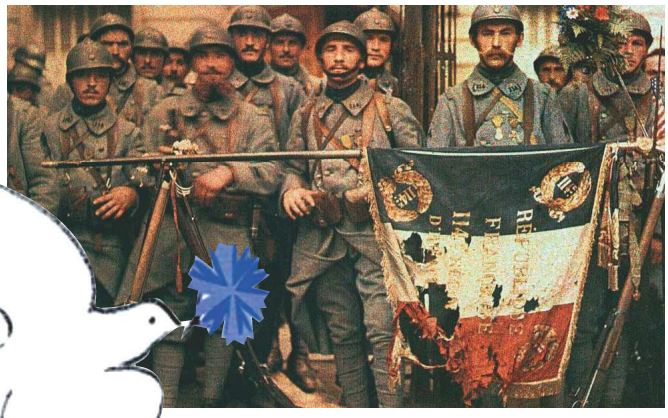

INFORMATIONS PRATIQUES

SECRÉTARIAT ET SERVICES CCLMHD

Ouverture au public :
Lundi à jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00

Adresse :
5, rue de la Caserne- 25370 Les Hôpitaux Vieux
Tél. : 03 81 49 10 30
E-mail : accueil@cclmhd.fr

DÉCHÈTERIE LA FUVELLE

Labergement Sainte-Marie - Tél. : 03 81 69 72 39
Vignette obligatoire (à récupérer en mairie)

Horaires :

	Hiver (01/11 - 31/03)	
Lundi	Fermé	13h30-17h15
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h- 11h45	13h30-17h15
Jeudi	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h- 11h45	13h30-17h15

	Eté (01/04 - 31/10)	
Lundi	Fermé	13h30-17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-11h45	13h30-17h30
Jeudi	Fermé	13h30-17h30
Vendredi	Fermé	13h30-17h30
Samedi	9h-11h45	13h30-17h30

DÉCHÈTERIE MOUTHE

Les horaires d'ouverture sont modifiés avec le changement d'heure (été ou hiver).

Hiver

Lundi : 11 h 00 à 12 h 00 - Mercredi : 17 h 00 à 18 h 00
Samedi : 13 h 30 à 16 h 30

Eté

Lundi : 11 h 00 à 12 h 00 - Mercredi : 17 h 00 à 19 h 00
Jeudi : 15 h 30 à 16 h 30 - Samedi : 13 h 30 à 16 h 30

DES MOYENS DE PAIEMENT INNOVANTS

Le prélèvement :
pour le paiement d'une facture récurrente (loyer, eau..) à l'échéance. Une fois le mandat de prélèvement signé et envoyé (accompagné d'un RIB), aucune démarche n'est à effectuer.

Le titre interbancaire de paiement (TIP) :
pour des dépenses répétitives, il est reçu avec la facture émise par la collectivité. L'usager garde alors l'initiative de le renvoyer.

La carte bancaire :
règlement sur place en trésorerie ou en ligne par carte bancaire (TIPI), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 via un site sécurisé.

Le chèque :
à l'ordre du Trésor Public envoyé en Trésorerie.

Les espèces :
dans la limite de 300 € au guichet du Trésor.

PLAN D'ACCÈS

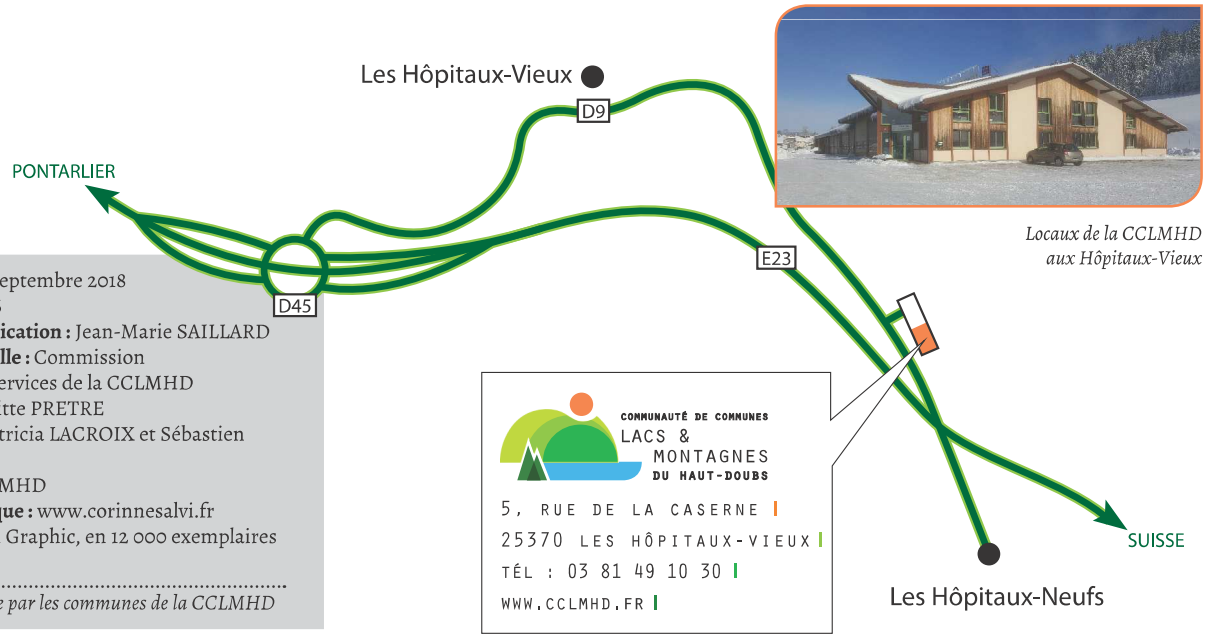

Locaux de la CCLMHD aux Hôpitaux-Vieux

N°2 - Dépôt Légal : septembre 2018
N°ISSN : 2646 - 0246
Directeur de la publication : Jean-Marie SAILLARD
Équipe rédactionnelle : Commission communication & services de la CCLMHD
Coordination : Brigitte PRETRE
Administration : Patricia LACROIX et Sébastien DONZELOT
Crédit photos : CCLMHD
Conception graphique : www.corinnesalvi.fr
Imprimé par Simon Graphic, en 12 000 exemplaires sur papier recyclé

Distribution réalisée par les communes de la CCLMHD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACS & MONTAGNES DU HAUT-DOUBS
5, RUE DE LA CASERNE
25370 LES HÔPITAUX-VIEUX
TÉL : 03 81 49 10 30
WWW.CCLMHD.FR